

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX (CISSS) DE LA GASPÉSIE, TENUE LE JEUDI 5 DÉCEMBRE 2019 À 15 H À LA SALLE 125 SITUÉE AU POINT DE SERVICE DE RÉADAPTATION AU 230, ROUTE DU PARC À SAINTE-ANNE-DES-MONTS

SONT PRÉSENTS :

- M^{mes} Martine Larocque, membre désigné - conseil des médecins, dentistes et pharmaciens, par visioconférence
Chantal Duguay, **présidente-directrice générale**
Nicole Johnson, membre indépendant - expérience vécue à titre d'usager des services sociaux, par visioconférence
Ann Béland, membre indépendant - compétence en gouvernance ou éthique
Jacqueline Babin, membre désigné - comité des usagers, par visioconférence
Ariane Provost, membre désigné - conseil des infirmières et infirmiers (CII)
- MM. Richard Loiselle, **président**
Philippe Berger, membre observateur - désigné par les fondations du CISSS de la Gaspésie, par visioconférence
Gilles Cormier, **vice-président**, membre indépendant - expertise en réadaptation
Stéphan Boucher, membre indépendant - expertise dans les organismes communautaires
Jean-Marc Landry, membre indépendant - compétence en gestion des risques, finance et comptabilité
Médor Doiron, membre indépendant - expertise en protection de la jeunesse
Magella Émond, membre indépendant - expertise en santé mentale

ABSENCES :

- M^{me} Sabrina Tremblay, membre désigné - comité régional sur les services pharmaceutiques
M. Michel Garcia, membre désigné - département régional de médecine générale (DRMG)

INVITÉS :

- M^{mes} Connie Jacques, présidente-directrice générale adjointe
Johanne Méthot, directrice générale adjointe et directrice des soins infirmiers intérimaire, par visioconférence
Clémence Beaulieu-Gendron, adjointe intérimaire à la présidente-directrice générale et aux relations avec les médias
- MM. Martin Brosseau, commissaire intérimaire aux plaintes et à la qualité des services, par visioconférence
Jean-Luc Gendron, directeur de la qualité, de l'évaluation, de la performance et de l'éthique
Denis Bujold, adjoint à la Direction des services professionnels
Alain Vézina, directeur des services techniques
Thierry Clinchamps-Lortie, pharmacien

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Après avoir constaté le quorum, M. Richard Loiselle, président, souhaite la bienvenue à tous et déclare la réunion ouverte à 15 h 05.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CA-CISSSG-07-19/20-71

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

- d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la réunion;

2. Adoption de l'ordre du jour;

3. Approbation et suivi des procès-verbaux;

3.1 Séance régulière du 29 octobre 2019;

3.2 Séance extraordinaire du 22 novembre 2019;

4. Gouvernance du CISSS de la Gaspésie

4.1 Postes des cadres et hors cadres;

- Direction générale adjointe aux programmes de santé physique généraux et spécialisés et Direction des soins infirmiers;
- Fonctionnement transitoire à la Direction des services professionnels;
- Poste Direction des services professionnels;
- Direction des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques;
- Demande de sans solde du directeur du programme jeunesse;

5. Rapport des comités

5.1 Comité de vérification;

5.2 Comité de vigilance et de la qualité;

5.3 Comité des ressources humaines;

5.4 Comité de gouvernance et d'éthique;

5.5 Comité des usagers (CUCI);

5.6 Comité de gestion stratégique de la présence au travail;

5.7 Comité des Fondations du CISSS de la Gaspésie;

5.8 Comité des affaires sociales;

6. Information

6.1 Information de la présidente-directrice générale;

6.2 Information du président;

7. Présidence-direction générale adjointe

7.1 Rapport sur le recours à l'hébergement en encadrement intensif – Période du 1^{er} juillet 2019 au 30 septembre 2019;

8. Direction générale adjointe

8.1 Liste d'attente en spécialité;

9. Direction des services professionnels

9.1 Nominations médicales, modifications de statuts et privilèges, retraites et démission des médecins;

9.2 Renouvellement de nominations de médecins de famille, de médecins spécialistes et d'un dentiste membres actifs et associés des RLS de La Côte-de-Gaspé et du Rocher-Percé et du département de la santé publique;

9.3 Règles d'utilisation du pembrolizumab et nivolumab;

9.4 Règlements du département de santé publique;

9.5 Formation des médecins examinateurs aux plaintes;

9.6 Plan de délégation de signature des demandes de paiement RAMQ;

10. Direction des ressources humaines, communications et des affaires juridiques

10.1 Recrutement et rétention du personnel en soins infirmiers;

11. Direction de la qualité, évaluation, performance et éthique

11.1 Prix d'excellence du réseau de la santé et des services sociaux 2020 (candidatures);

12. Autres sujets

12.1 Optilab 2.0;

12.2 Motion de félicitations à la D^{re} France Laurent Forest;

13. Date de la prochaine séance;

14. Évaluation de la rencontre;

15. Levée de la réunion;

3. APPROBATION ET SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 APPROBATION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU 29 OCTOBRE 2019

CA-CISSSG-07-19/20-72

Le procès-verbal de la séance régulière du 29 octobre 2019 est approuvé tel que déposé et aucun sujet ne nécessite de suivi.

3.2 APPROBATION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION EXTRAORDINAIRE DU 22 NOVEMBRE 2019

CA-CISSSG-07-19/20-73

Le procès-verbal de la séance régulière du 22 novembre 2019 est approuvé tel que déposé et aucun sujet ne nécessite de suivi.

4. GOUVERNANCE DU CISSS DE LA GASPÉSIE

4.1 POSTES DES CADRES ET HORS CADRES

- **DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE AUX PROGRAMMES DE SANTÉ PHYSIQUE GÉNÉRAUX ET SPÉCIALISÉS ET DIRECTION DES SOINS INFIRMIERS**
- **FONCTIONNEMENT TRANSITOIRE À LA DIRECTION DES SERVICES PROFESSIONNELS;**
- **POSTE DIRECTION DES SERVICES PROFESSIONNELS;**
- **DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES, DES COMMUNICATIONS ET DES AFFAIRES JURIDIQUES;**
- **DEMANDE DE SANS SOLDE DU DIRECTEUR DU PROGRAMME JEUNESSE;**

M. Richard Loiselle, président du conseil d'administration, invite M^{me} Chantal Duguay, présidente-directrice générale, à présenter ce point.

M^{me} Chantal Duguay mentionne que, suite aux trois affichages de poste, M^{me} Johanne Méthot a été nommée au poste de directrice générale adjointe aux programmes de santé physique généraux et spécialisés et directrice des soins infirmiers.

Aussi, M^{me} Duguay partage le fonctionnement transitoire à la Direction des services professionnels.

Pour le poste de la direction des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques (DRHCAJ), elle souligne qu'il n'y a pas eu de candidat qui répondait aux critères lors du deuxième affichage et que le poste a été modifié pour le troisième affichage qui est en cours.

En regard du poste de la direction des services professionnels, elle mentionne qu'après deux affichages, aucun candidat n'a postulé. Récemment, une candidate a formulé son intérêt à temps partiel, soit la D^{re} Nathalie Guilbeault. Elle souligne qu'une discussion sera tenue avec le comité exécutif du Conseil des médecins, des dentistes et des pharmaciens pour les informer du processus en cours.

Pour terminer, M^{me} Duguay informe les membres que M. Steve Pontbriand, directeur du programme jeunesse, a fait la demande d'un congé sans solde pour une période d'un an.

5. RAPPORT DES COMITÉS

5.1 COMITÉ DE VÉRIFICATION

M. Richard Loiselle invite M. Jean-Marc Landry, président de ce comité, à présenter le rapport de la réunion qui s'est tenue le 4 décembre 2019.

M. Jean-Marc Landry présente le rapport du comité de vérification. Il annonce qu'en date du 7 décembre 2019, un déficit de trois millions de dollars est prévu pour le budget 2019-2020. Afin d'élaborer un cadre organisationnel de gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle, il souligne également qu'un comité a été mis en place pour établir des procédures afin de se protéger contre certains risques de corruption. Il mentionne que la direction du CISSS a déjà mis en place des mesures qui seront présentées à la prochaine rencontre du comité de vérification.

5.2 COMITÉ DE VIGILANCE ET DE LA QUALITÉ

M. Richard Loiselle invite M^{me} Ann Béland, présidente, à présenter le rapport de la réunion du comité qui s'est tenue le 4 décembre 2019.

M^{me} Ann Béland mentionne qu'un plan d'action concernant la gestion des risques sera élaboré dans chaque réseau local de service (RLS). Elle souligne également les bons résultats obtenus lors des visites d'Agrément Canada. De plus, la présidente informe les membres qu'une démarche consistant à évaluer l'observance par les usagers de l'hygiène des mains des intervenants est en cours dans les installations des quatre RLS.

M^{me} Béland invite M. Martin Brosseau, commissaire aux plaintes et à la qualité des services intérimaire à venir présenter le rapport statutaire 2019-2020.

M. Martin Brosseau présente son rapport statutaire et soulève quelques points marquants pour les périodes s'échelonnant du 1^{er} avril au 27 novembre 2019 inclusivement.

5.3 COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

Le président du conseil d'administration, M. Richard Loiselle, présente le rapport de la réunion qui s'est tenue le 21 novembre dernier. Il dresse un portrait des discussions tenues lors de cette rencontre, soit :

- le fonctionnement transitoire de la DRHCAJ;
- l'analyse de l'ensemble des travaux du comité de travail en obstétrique;
- le projet-pilote du gestionnaire territorial;
- la politique « Prendre soin de son monde » et virage préventif.

5.4 COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE

M. Richard Loiselle invite M. Gilles Cormier, président, à présenter le rapport de la réunion du comité qui s'est tenue le 4 décembre 2019.

M. Gilles Cormier a tenu à souligner la présence du président du conseil d'administration, M. Richard Loiselle, lors de cette rencontre. Selon le formulaire qui avait été distribué aux membres du conseil d'administration, M. Cormier partage les points forts et les points à améliorer portant sur le fonctionnement du conseil d'administration.

5.5 COMITÉ DES USAGERS (CUCI)

M. Richard Loiselle invite M^{me} Jacqueline Babin, représentante du CUCI, à présenter le rapport de la réunion qui s'est tenue le 28 novembre 2019.

M^{me} Jacqueline Babin mentionne que le CUCI organisera la journée annuelle des comités des usagers et des comités des résidents du CISSS en mai prochain. Celle-ci se tiendra sur deux jours, soit en après-midi le 22 et en avant-midi le 23 mai et aura lieu au Centre de congrès de Carleton-sur-Mer.

Le comité a travaillé sur le projet patient-partenaire concernant la gestion des risques, en collaboration avec le directeur de la qualité, évaluation, performance et éthique, M. Jean-Luc Gendron.

5.6 COMITÉ STRATÉGIQUE PORTANT SUR LA SANTÉ, LA SÉCURITÉ ET LE BIEN-ÊTRE AU TRAVAIL DES EMPLOYÉS DU CISSS DE LA GASPÉSIE

Le président du conseil d'administration, M. Richard Loiselle présente le rapport de la réunion qui s'est tenue le 1^{er} novembre dernier

M. Richard Loiselle mentionne que le comité continue ses travaux en misant sur des petits gains cumulés qui pourraient donner le succès attendu.

5.7 RAPPORT DU COMITÉ DES FONDATIONS DU CISSS DE LA GASPÉSIE

M. Richard Loiselle invite M. Philippe Berger, représentant des Fondations, à présenter l'information de ce comité.

Le représentant des Fondations, M. Philippe Berger, ainsi que le président du conseil d'administration, M. Richard Loiselle, ont remercié, au nom de tous les administrateurs, les Fondations pour la qualité de leur travail et leurs initiatives qui connaissent de réelles réussites.

5.8 RAPPORT DU COMITÉ DES AFFAIRES SOCIALES

M. Richard Loiselle invite M. Médor Doiron, représentant du comité, à présenter l'information de ce comité.

M. Médor Doiron souligne la participation à la dernière rencontre de la présidente-directrice générale adjointe (PDGA), M^{me} Connie Jacques, de la directrice intérimaire de la protection de la jeunesse, M^{me} Michelle Frenette, de la directrice des programmes en déficience et réadaptation physique, M^{me} Nadine Francoeur, et du directeur du programme jeunesse, M. Steve Pontbriand.

De plus, il mentionne qu'une personne a été mandatée afin d'élaborer un plan d'action pour l'unité le Rivage et que les travaux avancent bien. Ainsi, des actions ont été prises afin de s'assurer de l'offre de services aux Îles-de-la-Madeleine.

6. INFORMATION DE LA PRÉSIDENTE-DIRECTRICE GÉNÉRALE ET DU PRÉSIDENT

6.1 INFORMATION DE LA PRÉSIDENTE-DIRECTRICE GÉNÉRALE

La présidente-directrice générale, M^{me} Chantal Duguay, informe du processus en cours afin de se doter d'un projet novateur en obstétrique. Entre autres, elle fait état des rencontres tenues à ce jour avec le comité de travail et de l'objectif de ce projet.

De plus, elle annonce que M^{me} Caroline Plourde, en congé sans solde depuis février 2019 de son poste de commissaire aux plaintes et à la qualité des services, reviendra au travail à la mi-février.

Elle souligne également qu'une rencontre a eu lieu avec les gestionnaires du RLS de la Baie-des-Chaleurs, accompagnés du directeur de la qualité, évaluation, performance et éthique, M. Jean-Luc Gendron, afin de présenter le projet-pilote du directeur territorial. Ce dernier a également été présenté par la directrice générale adjointe, M^{me} Johanne Méthot, lors de l'assemblée générale annuelle des médecins de la Baie-des-Chaleurs ainsi qu'à l'exécutif du conseil de médecins, dentistes et pharmaciens par M^{me} Duguay.

6.2 INFORMATION DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le président du conseil d'administration, M. Richard Loiselle, tient à féliciter de la part de tous les administrateurs les comités organisateurs des quatre galas reconnaissance. Il remercie également tous les employés fêtés pour leurs années de service. Il profite de l'occasion pour souligner les 40 ans de service de la présidente-directrice générale. D'ailleurs, une motion de félicitations a été adressée pour remercier M^{me} Chantal Duguay de la part des administrateurs et des Gaspésiens.

Aussi, le président mentionne que de nouvelles infirmières et infirmières auxiliaires ont fait leur entrée au CISSS de la Gaspésie. C'est avec fierté que M. Loiselle souligne qu'une infirmière

auxiliaire de la Baie-des-Chaleurs, M^{me} Shany Landry-Bois, a obtenu le meilleur résultat provincial (1^{re} sur 784). D'ailleurs les membres du conseil d'administration ont adressé une motion de félicitations à l'égard de M^{me} Landry-Bois.

PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC

Q. : Pourquoi la salle de réunion au 144 boulevard York à Gaspé n'est pas disponible après 16 h?

R. : Une vérification sera faite afin de remédier à la situation.

Q. : Pourquoi doit-il communiquer lui-même avec l'urologue à Rimouski?

R. : M^{me} Méthot fera des vérifications et un suivi sera fait par la suite.

Q. : Pourquoi l'infirmière ne se lave pas les mains entre chaque client?

R. : M. Gendron informe que l'infirmière est supposée se laver les mains devant le client. Un rappel sera fait à cet effet.

Q. : Quand pensez-vous que l'unité la Balise sera rénovée?

R. : Des vérifications seront faites par l'équipe des services techniques et le suivi sera fait.

Q. : Qui remplacera le directeur du programme jeunesse?

R. : L'analyse en regard de l'organisation sera finalisée au cours des prochaines semaines et présentée aux membres du conseil d'administration.

7. PRÉSIDENCE DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE

7.1 RAPPORT SUR LE RECOURS À L'HÉBERGEMENT EN ENCADREMENT INTENSIF – PÉRIODE DU 1^{ER} JUILLET AU 30 SEPTEMBRE 2019;

M. Richard Loiselle, président, invite M^{me} Connie Jacques, présidente-directrice générale adjointe, à présenter ce point.

M^{me} Connie Jacques présente le rapport sur le recours à l'hébergement en encadrement intensif survenu entre le 1^{er} juillet et le 30 septembre 2019. Elle rappelle que suite à l'entrée en vigueur du projet de loi 99 en date du 28 janvier 2019, l'article 6 du Règlement sur les conditions de recours à l'hébergement en encadrement intensif a été modifié et se lit comme suit :

« 6. Le directeur général de l'établissement ou la personne qu'il autorise par écrit doit rendre compte au conseil d'administration, à tous les 3 mois ou sur demande de ce dernier, des situations où il a eu recours à l'hébergement en unité d'encadrement intensif.

Ce compte rendu doit notamment contenir les informations suivantes pour la période concernée :

- 1. Le nombre d'hébergements en unité d'encadrement intensif.*
- 2. Le nombre d'enfants ayant fait l'objet de cette mesure selon l'âge et le sexe.*
- 3. Le pourcentage d'enfants ayant fait l'objet de cette mesure parmi l'ensemble des enfants hébergés dans les installations de l'établissement.*
- 4. Le nombre moyen d'hébergements dans ce type d'unité par enfant ayant fait l'objet de cette mesure.*

5. *La durée moyenne de l'hébergement dans ce type d'unité. »*

Annexe – Rapport sur le recours à l'hébergement en encadrement intensif – Période du 1^{er} juillet au 30 septembre 2019

8. DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE

8.2 LISTE D'ATTENTE EN SPÉCIALITÉ

M. Richard Loiselle, président, invite M^{me} Johanne Méthot, directrice générale adjointe intérimaire, à présenter ce point.

M^{me} Méthot rappelle que l'établissement doit s'assurer de l'accès aux soins et services à sa population eu égard à ses responsabilités, notamment à l'article 185.1 de la LSSS. L'accès priorisé aux services spécialisés (APSS) par le suivi des délais par le centre de répartition des demandes de services (CRDS) nous permet d'assurer une vigie en continu pour les spécialités ciblées.

Elle présente la liste d'attente pour les services spécialisés, et ce, en date du 12 octobre 2019. Elle rappelle que les données sont celles qui nous parviennent du MSSS. Entre autres, elle mentionne que depuis la dernière présentation au conseil d'administration le 26 septembre dernier, l'accessibilité en spécialité demeure avec ses défis de disponibilités pour le CISSS du Bas-St-Laurent en neurologie, pneumologie et urologie. Pour notre établissement, la situation demeure en gastro-entérologie, ophtalmologie, dermatologie, ORL et médecine interne.

À l'égard de l'accès, on note une amélioration en cardiologie, gastro-entérologie, néphrologie, pneumologie, gynécologie, chirurgie, médecine interne, rhumatologie, psychiatrie et dermatologie et un maintien en neurologie, pédiatrie, ophtalmologie, ORL et orthopédie.

Suite à la présentation, il a été souligné que le CISSS procédera à un exercice de validation des processus afin de faciliter les services à la population. M^{me} Méthot fera le suivi à la prochaine séance publique du conseil d'administration.

Annexe – Tableau de suivi des listes d'attente se terminant le 12 octobre 2019

9. DIRECTION DES SERVICES PROFESSIONNELS

9.1 DÉCISION POUR UNE DEMANDE DE NOMINATION ET DES DEMANDES DE MODIFICATIONS DE NOMINATIONS (STATUT ET PRIVILÈGES) POUR DES MÉDECINS SPÉCIALISTES ET UN DENTISTE MEMBRES ASSOCIÉS DU CONSEIL DES MÉDECINS, DENTISTES ET PHARMACIENS DU CISSS DE LA GASPÉSIE

M. Richard Loiselle, président, invite M. Denis Bujold, adjoint à la Direction des services professionnels, à présenter ce point.

M. Bujold mentionne qu'il appartient au conseil d'administration de l'établissement d'accepter ou de refuser les demandes de nomination, de renouvellement de nomination et/ou de modification de statuts, privilèges et obligations (art. 237 et suivants, LSSSS).

En vertu de l'article 240 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux, le conseil d'administration doit, avant d'accepter la demande de privilèges d'un médecin ou d'un dentiste, obtenir l'approbation du MSSS que cette demande est conforme sur le plan des effectifs médicaux et dentaires de l'établissement.

Les documents ont été analysés au comité d'examen des titres central du CMDP le 30 octobre 2019 et au comité exécutif du CMDP le 15 novembre 2019.

CA-CISSSG-07-19/20-75

CONSIDÉRANT les nominations et les modifications de nomination (statut, privilèges et obligations) présentées au tableau 20191205-1 annexé;

CONSIDÉRANT les recommandations du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CISSS de la Gaspésie formulées par son exécutif dans le cadre d'une séance extraordinaire le 15 novembre 2019 et du Comité d'examen des titres du 30 octobre 2019 en lien avec le point précédent;

CONSIDÉRANT que le modèle de résolution utilisé pour les nominations est celui qui a fait l'objet d'une entente de principe entre la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec ou la Fédération des médecins spécialistes du Québec et le ministre de la Santé et des Services sociaux et que le texte intégral de la résolution sera conservé au dossier du professionnel.

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

- d'adopter, tel que présenté au tableau N° 20191205-1, les nominations et les modifications de nominations (statuts, privilèges et obligations) des médecins spécialistes comme membres associés et du dentiste comme membre actif du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CISSS de la Gaspésie (CMDP);

Annexe – Tableau No 20191205-1

9.2 RENOUELEMENT DE NOMINATIONS DE MÉDECINS DE FAMILLE, DE MÉDECINS SPÉCIALISTES ET D'UN DENTISTE MEMBRES ACTIFS DES RLS DE LA CÔTE-DE-GASPÉ ET DU ROCHER-PERCÉ ET DU DÉPARTEMENT DE SANTÉ PUBLIQUE

M. Richard Loiselle, président, invite M. Denis Bujold, adjoint à la Direction des services professionnels, à présenter ce point.

M. Bujold informe que les nominations en vigueur des médecins de famille, médecins spécialistes et la dentiste membres actifs indiqués aux tableaux No 20191205-2 et No 20191205-3 annexés viennent à échéance le 31 décembre 2019 et doivent être reconduites ou non, selon le cas, à compter du 1er janvier 2020.

Comme indiqué à l'article 237, et les suivants, de la LSSSS, il appartient au conseil d'administration de l'établissement d'accepter ou de refuser une demande de nomination, de renouvellement de nomination et/ou de modification de statuts, privilèges et obligations.

CA-CISSSG-07-19/20-75

CONSIDÉRANT que les tableaux No 20191205-2 et No 20191205-3 annexés présentent des nominations (statuts, privilèges et obligations) en vigueur au CISSS de la Gaspésie de médecins de famille, médecins spécialistes et une dentiste membres actifs du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) de l'établissement;

CONSIDÉRANT que ces nominations viennent à échéance le 31 décembre 2019 et qu'une décision doit être prise pour le renouvellement de celles-ci à compter du 1er janvier 2020;

CONSIDÉRANT que les médecins reliés à ces nominations ont déposé une demande pour qu'elles soient reconduites, avec ou sans modification demandée, et ce, à compter de cette date prévue de renouvellement;

CONSIDÉRANT que le Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CISSS de la Gaspésie a formulé une recommandation favorable au renouvellement de ces nominations, et ce, telle que présentée aux tableaux No 20191205-2 et No 20191205-3 annexés et par son comité exécutif lors de la rencontre du 18 septembre 2019 et de la séance extraordinaire du 15 novembre 2019 et du Comité d'examen des titres lors des rencontres du 10 septembre 2019 et du 30 octobre 2019;

CONSIDÉRANT que le modèle de résolution utilisé pour chaque médecin est celui qui a fait l'objet d'une entente de principe entre la Fédération des médecins spécialistes du Québec, la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec et le ministre de la Santé et des Services sociaux et que le texte intégral de la résolution est conservé au dossier du professionnel;

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

- d'adopter les nominations (statuts, privilèges et obligations) en vigueur au CISSS de la Gaspésie pour les médecins de famille, médecins spécialistes et la dentiste membres actifs citées dans les tableaux annexés à la présente résolution (no 20191205-2 et no 20191205-3) soient reconduites telles que présentées jusqu'au 31 décembre 2020.

Annexe – Tableaux No 20191205-2 et No 20191205-3

9.3 RÈGLE D'UTILISATION DES MÉDICAMENTS PEMBROLIZUMAB ET NIVOLUMAB

M. Richard Loiselle, président, invite M^{me} Johanne Méthot, directrice générale adjointe intérimaire, à présenter ce point.

M^{me} Méthot annonce la présence de M. Thiéry Clinchamps-Lortie, pharmacien à l'Hôpital de Chandler. Elle souligne que ce point sera finalement présenté par notre pharmacien, car il est une des personnes responsables à la rédaction de cette règle d'utilisation des médicaments.

M. Clinchamps-Lortie présente la règle d'utilisation des médicaments pembrolizumab et nivolumab. Entre autres, il souligne que le pembrolizumab et le nivolumab sont des médicaments dispendieux qui sont utilisés pour des traitements en oncologie et pour lesquels une règle d'utilisation est proposée pour permettre une utilisation plus efficiente de ces médicaments, et ce, selon un dosage par le poids. Il mentionne que la règle d'utilisation proposée pour le nivolumab et le pembrolizumab permettrait notamment à l'établissement de limiter le fardeau économique lié à leur utilisation. Il rajoute que cette règle a été adoptée à la réunion du comité de pharmacologie le 18 avril 2019 et à la réunion du CECMDP tenue le 30 octobre dernier.

CA-CISSSG-07-19/20-76

CONSIDÉRANT que le document annexé présente une règle d'utilisation des médicaments pour le nivolumab et le pembrolizumab au CISSS de la Gaspésie;

CONSIDÉRANT que ces médicaments sont dispendieux et que cette règle d'utilisation déposée permettrait une utilisation plus efficiente de ces médicaments;

CONSIDÉRANT que le Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CISSS de la Gaspésie a formulé une recommandation favorable pour l'adoption de cette règle d'utilisation pour ces médicaments, et ce, telle que présentée dans le document annexé et par son comité exécutif lors de la rencontre du 30 octobre 2019 et le Comité de pharmacologie lors de la rencontre du 18 avril 2019;

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

- d'adopter la règle d'utilisation des médicaments pour le nivolumab et le pembrolizumab au CISSS de la Gaspésie soit adoptée telle que présentée dans le document annexé à la présente résolution.

Annexe – Règle d'utilisation des médicaments Pembrolizumab et nivolumab

9.4 RÈGLEMENTS DU DÉPARTEMENT DE SANTÉ PUBLIQUE

M. Richard Loiselle, président, invite M^{me} Connie Jacques, présidente-directrice générale adjointe, à présenter ce point.

Mme Jacques présente les règlements généraux du Département de santé publique du CISSS de la Gaspésie. Ces règlements s'inscrivent dans les règlements de régie interne du CMDP du CISSS de la Gaspésie, ils doivent être considérés complémentaires à ces derniers et ils s'inscrivent dans le plan d'organisation du CISSS de la Gaspésie et dans son plan d'effectifs médicaux.

CA-CISSSG-07-19/20-77

CONSIDÉRANT que le document annexé présente des Règlements sur l'organisation et le fonctionnement du Département de santé publique au CISSS de la Gaspésie;

CONSIDÉRANT que ces règlements s'inscrivent dans les règlements de régie interne du CMDP du CISSS de la Gaspésie, qu'ils doivent être considérés complémentaires à ces derniers et qu'ils s'inscrivent dans le plan d'organisation du CISSS de la Gaspésie et dans son plan d'effectifs médicaux;

CONSIDÉRANT que le Département de santé publique a adopté ces règlements lors de la rencontre du 28 juin 2019 et que le Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CISSS de la Gaspésie a formulé une recommandation favorable pour l'adoption de ces derniers, et ce, telle que présentée dans le document annexé et par son comité exécutif lors de la rencontre du 30 octobre 2019;

CONSIDÉRANT la nécessité d'avoir des règlements sur l'organisation et le fonctionnement du département;

CONSIDÉRANT l'approbation des membres du Département de santé publique;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du CECMDP du CISSS de la Gaspésie;

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

- d'adopter les règlements sur l'organisation et le fonctionnement du Département de santé publique du CISSS de la Gaspésie.

Annexe – Règlements du Département de santé publique

9.5 FORMATION MÉDECINS EXAMINATEURS AUX PLAINTES

M. Richard Loiselle, président, invite M^{me} Chantal Duguay, présidente-directrice générale, à présenter ce point.

M^{me} Duguay informe qu'une formation de trois (3) heures (à distance) pour les médecins examinateurs aux plaintes est offerte par l'Association des conseils des médecins, dentistes et pharmaciens du Québec (ACMDPQ) en collaboration avec le Collège des médecins du Québec (CMQ). De plus, elle souligne que le comité exécutif du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CISSS de la Gaspésie a formulé une recommandation lors de la rencontre du 30 octobre 2019 pour que cette formation devienne obligatoire pour ces médecins et que ce soit entériné comme tel par le conseil d'administration de l'établissement.

CA-CISSSG-07-19/20-78

CONSIDÉRANT qu'il existe une formation pour les médecins examinateurs aux plaintes donnée par l'ACMDPQ en collaboration avec le CMQ;

CONSIDÉRANT que des difficultés sont rencontrées pour le recrutement des médecins examinateurs aux plaintes et que cette formation pourrait notamment permettre aux médecins d'acquérir une meilleure compréhension du rôle et des responsabilités et des outils pour exercer cette fonction;

CONSIDÉRANT que le Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CISSS de la Gaspésie recommande au conseil d'administration d'exiger une formation pour tous les médecins examinateurs aux plaintes du CISSS de la Gaspésie.;

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

- d'exiger une formation pour tous les prochains médecins examinateurs aux plaintes du CISSS de la Gaspésie.

9.6 PLAN DE DÉLÉGATION DE SIGNATURE DES DEMANDES DE PAIEMENT RAMQ

M. Richard Loiselle, président, invite M^{me} Chantal Duguay, présidente-directrice générale, à présenter ce point.

M^{me} Duguay présente le plan de délégation de signature des demandes de paiement. Elle mentionne que les demandes d'honoraires des médecins et dentistes à la RAMQ doivent, dans

le cas de plusieurs modes de rémunération, être contresignées par l'établissement, attestant que les services ont effectivement été rendus. Actuellement, plusieurs cadres et directeurs ont l'autorisation de signer ces documents.

Elle informe qu'à la demande du MSSS et de la RAMQ, dorénavant, seules les personnes effectuant certaines fonctions, majoritairement liées à l'organisation médicale, peuvent être autorisées à valider les demandes de paiement des professionnels de la santé de leurs installations. Ces personnes doivent être identifiées dans un plan de délégation de signature approuvé par le Conseil d'administration de l'établissement. Un tel plan avait été adopté à l'automne 2018 et doit maintenant être mis à jour.

CA-CISSSG-07-19/20-81

CONSIDÉRANT la demande du ministère et de la RAMQ réclamant un plan de délégation de signature réservé aux personnes détenant certaines fonctions dans l'établissement et la mise à jour du registre de signataires autorisés en fonction de ce plan de délégation;

CONSIDÉRANT que ce plan de délégation de signature doit être approuvé par le Conseil d'administration de l'établissement puis transmis à la RAMQ;

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

- d'adopter le Plan de délégation de signature des demandes de paiement tel que présenté.

Annexe – Plan de délégation de signature des demandes de paiement

10. DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES, DES COMMUNICATIONS ET DES AFFAIRES JURIDIQUES

10.1 RECRUTEMENT ET RÉTENTION DU PERSONNEL EN SOINS INFIRMIERS

M. Richard Loiselle, président, invite M^{me} Chantal Duguay, présidente-directrice générale, à présenter ce point.

M^{me} Duguay présente le tableau déposé en regard du recrutement et rétention du personnel en soins infirmiers couvrant la période du 1^{er} janvier au 11 novembre 2019. Entre autres, elle fait mention du nombre d'embauches et de départs des infirmières, infirmières auxiliaires et préposés aux bénéficiaires. Une demande est formulée afin de connaître le motif des départs. M^{me} Duguay assurera le suivi auprès de la DRHCAJ et l'information sera donnée à la prochaine séance ordinaire du conseil d'administration.

11. DIRECTION DE LA QUALITÉ, DE L'ÉVALUATION, DE LA PERFORMANCE ET DE L'ÉTHIQUE

11.1 PRIX D'EXCELLENCE DU RÉSEAU DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX 2020 (CANDIDATURES)

M. Richard Loiselle, président, invite M. Jean-Luc Gendron, directeur de la qualité, de l'évaluation, de la performance et de l'éthique, à présenter ce point.

M. Jean-Luc Gendron informe que dans le cadre de la 37^e édition des Prix d'excellence du réseau de la santé et des services sociaux, la Direction qualité, évaluation, performance et éthique (DQEPE) a reçu quatre candidatures, dans les domaines suivants :

- Personnalisation des soins et des services – Projet « Une saison à la fois »
- Accessibilité aux soins et aux services – Projet « L'implantation de l'infirmière de famille »
- Intégration des services – Projet « L'intermission, une vision au service de l'utilisateur »
- Partenariat – Projet « Continuum d'actions concertées en petite enfance »

De plus, il souligne que les Prix d'excellence mettent en lumière l'engagement et la collaboration exceptionnels des acteurs du réseau et du milieu communautaire. Ils visent à souligner les initiatives mises en place sur le terrain au profit des patients, dans un souci constant de performance et d'amélioration continue. Cet événement reconnu et apprécié permet de rendre hommage à l'apport inestimable des équipes œuvrant au sein des établissements et des organismes communautaires qui se sont démarquées par des réalisations exceptionnelles.

CA-CISSSG-07-19/20-79

CONSIDÉRANT les quatre candidatures reçues :

- Personnalisation des soins et des services – Projet « Une saison à la fois »
- Accessibilité aux soins et aux services – Projet « L'implantation de l'infirmière de famille »
- Intégration des services – Projet « L'intermission, une vision au service de l'utilisateur »
- Partenariat – Projet « Continuum d'actions concertées en petite enfance »

CONSIDÉRANT l'analyse effectuée par le coordonnateur des prix d'excellence de l'établissement;

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

- que le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Gaspésie présente les projets suivants au concours des Prix d'excellence du réseau de la santé et des services sociaux 2019-2020 :
 - Dans la catégorie Personnalisation des soins et des services, présentation du projet « *Une saison à la fois* »
 - Dans la catégorie Accessibilité aux soins et aux services, présentation du projet « *L'implantation de l'infirmière de famille* »
 - Dans la catégorie Intégration des services, présentation du projet « *L'intermission, une vision au service de l'utilisateur* »
 - Dans la catégorie Partenariat, présentation du projet « *Continuum d'actions concertées en petite enfance* »

Annexes – Fiches résumées des projets

12. AUTRES POINTS

12.1 OPTILAB 2.0

M. Richard Loiselle présente ce point. Le président fait part de la réception d'une communication émise par l'équipe médicale en regard de la détérioration des services de laboratoire en Gaspésie. Il ramène que la mise en place d'Optilab n'a apporté aucune valeur

ajoutée au CISSS de la Gaspésie. Aussi, il fait la lecture d'une motion du député de Bonaventure adoptée à l'unanimité à l'Assemblée nationale le 4 décembre dernier :

- o « Que l'Assemblée nationale reconnaisse la Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine comme une région administrative avec des particularités importantes »;
- o « Qu'elle souligne que ces particularités amènent des défis importants, compte tenu, notamment, de l'étendue de la région, de son éloignement et de la réalité insulaire madelinienne »;
- o « Qu'elle reconnaisse que la région de la Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine a accumulé un retard important, ces dernières années, quant au financement public en santé, en transports, en éducation et en culture;
- o « Qu'elle rappelle que cette situation a eu son lot de conséquences sur le développement économique de la région et sur sa capacité à se doter d'institutions propres dans plusieurs champs de compétence du Québec » ;
- o « Enfin, qu'elle souligne l'importance de soutenir la région de la Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine en considérant notamment ses particularités importantes. »

De plus, il souligne avoir reçu une invitation du regroupement des préfets des MRC de la Gaspésie au du président du conseil d'administration à participer à une rencontre avec les membres de la Table des préfets des MRC le jeudi 19 décembre prochain afin d'échanger en priorité sur le dossier Optilab;

N. B. Étant donné que la présidente-directrice générale et la présidente-directrice générale adjointe se doivent d'adhérer entièrement aux orientations stratégiques du MSSS, celles-ci se sont retirées le temps des délibérations et le temps du vote.

CA-CISSSG-07-19/20-80

CONSIDÉRANT que depuis la mise en place d'Optilab, il est constaté une détérioration des services de laboratoire en Gaspésie;

CONSIDÉRANT que la mise en place d'Optilab n'apporte aucune valeur ajoutée au niveau clinique, fonctionnel, ainsi qu'en ce qui concerne les ressources humaines, financières et matérielles;

CONSIDÉRANT que la mise en place d'Optilab affecte le climat de travail et amène une démobilisation et une dévalorisation des équipes de techniciens en laboratoire de la Gaspésie;

CONSIDÉRANT les problèmes soulevés par l'équipe médicale, un intervenant majeur et incontournable et que ces problèmes dépassent les problèmes de communication et de gouvernance, soit :

Analyses et prélèvements :

- Disponibilité de certaines analyses;
- Délais et retards dans l'obtention des résultats, tant parfois pour des analyses courantes que pour certaines analyses plus rares envoyées à l'extérieur;
- Pertes ou détériorations d'échantillons;
- Horaire des cliniques de prélèvements.

Médico-administratif :

- Des résultats non envoyés au médecin prescripteur;

- Des rapports vides (entraînant la confondante question : le résultat est-il perdu ou envoyé sur un autre rapport?), des doublons ou des résultats illisibles;
- Des coordonnées de patients non mis à jour;
- La rapidité du réseau informatique.

Il faut préciser que certains de ces problèmes entraînent un possible impact clinique direct, alors que d'autres, une baisse d'efficacité des médecins, avec impacts cliniques secondaires.

CONSIDÉRANT l'impact inacceptable au niveau des usagers;

CONSIDÉRANT l'impossibilité de déployer de façon optimale Optilab en Gaspésie notamment en lien avec l'aspect géographique et climatique;

CONSIDÉRANT que le modèle d'Optilab ne pourra pas voir le jour en Gaspésie, car c'est un modèle qui ne présente que des pertes pour une aussi vaste région que la Gaspésie;

CONSIDÉRANT le faible pourcentage d'échantillons transférés avec Optilab et tous les problèmes rencontrés;

CONSIDÉRANT que depuis la mise en place du CISSS en 2015, le Conseil d'administration du CISSS de la Gaspésie continue avec ardeur et conviction à défendre la proximité des services et qu'il travaille à conserver les services notamment et particulièrement dans les petites localités;

CONSIDÉRANT que depuis le transfert, on est à même de constater une vision à moyen terme de fermeture de postes, de diminution des équipes de travail en Gaspésie, et ce, au profit d'une centralisation, ce qui va à l'encontre des priorités de la ministre actuelle et des orientations du Conseil d'administration du CISSS de la Gaspésie, soit les services de qualité, les services de proximité et prendre soin de son monde;

CONSIDÉRANT la résolution des élus municipaux et régionaux;

CONSIDÉRANT la motion du député de Bonaventure adoptée à l'unanimité à l'Assemblée nationale le 4 décembre dernier;

- o « Que l'Assemblée nationale reconnaisse la Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine comme une région administrative avec des particularités importantes »;
- o « Qu'elle souligne que ces particularités amènent des défis importants, compte tenu, notamment, de l'étendue de la région, de son éloignement et de la réalité insulaire madelinienne »;
- o « Qu'elle reconnaisse que la région de la Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine a accumulé un retard important, ces dernières années, quant au financement public en santé, en transports, en éducation et en culture »;
- o « Qu'elle rappelle que cette situation a eu son lot de conséquences sur le développement économique de la région et sur sa capacité à se doter d'institutions propres dans plusieurs champs de compétence du Québec » ;
- o « Enfin, qu'elle souligne l'importance de soutenir la région de la Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine en considérant notamment ses particularités importantes. »

CONSIDÉRANT l'invitation du regroupement des préfets des MRC de la Gaspésie au du président du conseil d'administration à participer à une rencontre avec les membres de la Table

des préfets des MRC le jeudi 19 décembre prochain afin d'échanger en priorité sur le dossier Optilab;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil d'administration à travailler en étroite collaboration avec les élus municipaux et régionaux en s'inscrivant en continuité des actions déjà amorcées;

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

- d'appuyer et mandater le président du conseil, M. Richard Loiselle, afin de continuer et d'accélérer les démarches avec les élus politiques de notre territoire dans le but de reprendre la gouvernance entière, complète et totale soit la gestion des ressources humaines, des ressources matérielles et des ressources financières des laboratoires de la Gaspésie. Comme c'était le cas avant la cession le 31 mars 2017, le conseil d'administration du CISSS de la Gaspésie demeure convaincu que la gestion des services de laboratoires, pour être optimale, doit se faire à proximité de la population.

12.2 MOTION DE FÉLICITATIONS

Une motion des membres du conseil d'administration a également été adressée pour féliciter la D^{re} France Laurent Forest qui a reçu le prix Mérite du Conseil interprofessionnel du Québec.

13. DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance se tiendra le jeudi 6 février 2020.

14. ÉVALUATION DE LA RENCONTRE

Le lien du sondage d'évaluation sera transmis aux membres pour complétion.

15 LEVÉE DE LA SÉANCE

CA-CISSSG-07-19/20-82

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU de lever la séance à 17 h 35.



Richard Loiselle, président



Chantal Duguay, secrétaire